

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le 15 octobre 2018 à 19h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

M. Marc Richard	Maire
M. Éric Friolet, conseiller	district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme Éliane Champigny conseillère	district # 3
M. Tony Côté, conseiller	district # 4
M. Dave Simard, conseiller	district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

1. PÉRIODE D'INTROSPECTION
2. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19h00, le maire M. Marc Richard préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5905-2018

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolution
 - 4.A. Dossier talus rue Mésy - Entente de règlement
 - 4.B. Aménagement sentier motoneige - Octroi mandat pour travaux
 - 4.C. Aménagement sentier motoneige - Achat de matériaux
 - 4.D. Travaux publics - Location d'une camionnette
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

4. RÉSOLUTIONS

4.A. DOSSIER TALUS RUE MÉSY - ENTENTE DE RÉGLEMENT

ATTENDU QUE durant l'année 2016, des signes d'instabilité ont été observés au pied d'un talus situé entre les rues MéSY et Vézina, et plus particulièrement entre les propriétés du 655, rue Vézina et celle du 690, rue MéSY;

ATTENDU QUE suite à ces observations, la Municipalité a requis de la firme d'ingénieurs SNC Lavalin Environnement et Géoscience un avis technique ainsi qu'une étude géotechnique;

ATTENDU QUE la Municipalité n'est pas responsable de l'instabilité dudit talus;

ATTENDU la résolution 5687-2018 mandatant le procureur de la Municipalité pour représenter ses intérêts dans ce dossier;

ATTENDU QUE ledit talus étant situé sur des propriétés privées, la Municipalité, accompagnée de son procureur a rencontré les propriétaires concernés pour les informer de la solution retenue pour les travaux de stabilisation dans le talus tel que recommandé dans l'étude géotechnique;

ATTENDU QUE la Municipalité a jusqu'à maintenant assumé tous les frais relatifs au dossier;

5906-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le projet d'entente de règlement soumis et d'autoriser le Maire et la direction générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité d'Hébertville l'entente de règlement dans le dossier du talus de la rue MéSY. Le tout sera défrayé à même le surplus accumulé non-affecté de la Municipalité.

4.B. AMÉNAGEMENT SENTIER DE MOTONEIGE - OCTROI MANDAT POUR TRAVAUX

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'implanter un sentier de motoneige pour relier le sentier # 23 au Pavillon d'accueil du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT la fréquentation en croissance constante dû aux aménagements du relais du Mont Apica;

CONSIDÉRANT la nouvelle source de revenus possibles pour le Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT les aides financières accordées pour réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services présentée par Gravier Donkin Simard et fils en date du 11 octobre 2018 est détaillée comme suit :

- Prix au kilomètre pour l'aménagement d'un sentier d'une largeur de 16 pieds et d'une longueur approximative de 2,3 km : 6 200 \$/ km;
- Pour l'installation de tous les ponceaux, le taux horaire sera de 130 \$/ heure

5907-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'offre de services de Gravier Donckin Simard et fils pour aménager le sentier de motoneige reliant le sentier # 23 au pavillon d'accueil du Mont Lac-Vert pour les items suivants :

- Confection d'un sentier de motoneige d'une largeur de 16 pieds et d'une longueur approximative de 2,3 km pour un montant maximal de 15 686 \$ plus taxes;
- Installation de 18 ponceaux pour un montant maximal de 5 940 \$ plus taxes.

4.C. AMÉNAGEMENT SENTIER MOTONEIGE - ACHAT DE MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'implanter un sentier de motoneige pour relier le sentier # 23 au Pavillon d'accueil du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT la fréquentation en croissance constante dû aux aménagements du relais du Mont Apica;

CONSIDÉRANT la nouvelle source de revenus possibles pour le Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT les aides financières accordées pour réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT les deux offres de services obtenues pour l'acquisition de ponceaux nécessaires à l'aménagement du sentier de motoneige;

5908-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'offre de services # SL18-269 de Les produits municipaux Sag-Lac d'un montant de 8 862,74 \$ plus taxes, pour l'acquisition de ponceaux nécessaires à l'aménagement du sentier de motoneige.

4.D. TRAVAUX PUBLICS - LOCATION D'UNE CAMIONNETTE

CONSIDÉRANT QUE la camionnette Ford 2009 est hors d'usage, et ce de façon définitive;

CONSIDÉRANT l'orientation du comité des travaux publics réuni le 29 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un nouveau véhicule sera intégré au budget 2019;

CONSIDÉRANT les soumissions présentées par Location Discount et Entreprise Location;

5909-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission de Location Discount datée du 12 octobre 2018 au coût de 1 260,39 \$ plus taxes, pour la location d'une camionnette pour trois (3) mois pour le service des travaux publics.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever l'assemblée, à 19h06.

MARC RICHARD
MAIRE

KATHY FORTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
PAR INTÉRIM